

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19823 - 76ÈME ANNÉE

Après le vote de la loi sur la protection et la promotion des langues régionales

Créole langue d'enseignement à La Réunion : possibilité d'une école réunionnaise

La loi votée jeudi par une majorité de députés dont Nathalie Bassire, Karine Lebon et Philippe Naillet pour La Réunion ouvre de nouvelles perspectives dans la lutte contre l'échec scolaire et donc pour la promotion de la jeunesse réunionnaise. En légalisant le créole comme langue d'enseignement et en faisant de cet enseignement un droit, la loi montre la possibilité d'une école réunionnaise.

Un pays, une histoire, une langue : ces trois mots constituent ce qui est indissociable de l'existence d'un peuple. La Réunion est une île au milieu de l'océan Indien, à 200 kilomètres de la terre la plus proche. Les recherches font état d'une histoire propre à La Réunion. Il s'avère également que sur cette terre isolée, des immigrants venus de plusieurs foyers de civilisation ont construit une langue commune à des descendants de Mozambicains, de Malgaches, de Chinois, d'Indiens et d'Européens. Cette langue est le créole. Son existence et sa force en font la langue d'un peuple, c'est en effet la langue maternelle à La Réunion.

Dans le système actuel, ce n'est pas la langue maternelle qui est la langue d'enseignement à La Réunion. Cette langue d'enseignement est le français qui est utilisé sans apprentissage préalable, comme si elle était la langue ma-

ternelle des jeunes Réunionnais accueillis à l'école. C'est donc un déni d'une part importante d'un individu qui est sa langue.

Efficacité pédagogique

La loi Moyac votée jeudi dernier par les députés vise à réparer cette séquelle du colonialisme. Elle décide que l'enseignement d'une langue régionale est un droit. Elle ajoute un nouveau droit, celui de l'enseignement immersif dans la langue régionale. Autrement dit, la langue régionale est reconnue comme langue d'enseignement. Si l'État faillit à faire respecter ses droits sur un territoire, alors les collectivités de ce territoire peuvent soutenir financièrement des écoles qui permettent de garantir l'enseignement de la langue régionale, et qui utilisent la langue régionale comme langue d'enseignement.

Autrement dit, le créole est reconnu comme langue d'enseignement à La Réunion, et apprendre le créole à l'école est un droit reconnu pour tout Réunionnais. La balle est dans le camp de l'État pour se mettre en conformité avec cette loi une fois qu'elle sera promulguée. Il doit donc veiller à ce que les enseignants recrutés soient créolophones, afin qu'ils puissent assurer si besoin des cours en créole. L'État devra également re-

cruter des enseignants en « français langue étrangère », afin que les élèves qui bénéficieront d'un enseignement en créole puissent apprendre le français et envisager une poursuite d'étude dans la langue de Molière.

Faire reculer l'illettrisme

La loi donne donc la possibilité aux collectivités de soutenir l'enseignement du créole à l'école en cas de carence de l'État. Les collectivités ont déjà investi le champ de l'enseignement, au travers de la construction et de l'entretien du bâti scolaire, et de la gestion des personnels techniques. La Région a dépensé de l'argent dans des « Cases à lire » qui n'ont manifestement pas permis de faire reculer l'illettrisme à La Réunion.

Or, l'enseignement en créole ne pourra que faire reculer l'illettrisme. Ce qui indique que d'ores et déjà, des fonds sont disponibles à condition d'être affectés à la création d'une véritable école réunionnaise, avec comme langue d'enseignement celle du peuple réunionnais : le créole.

M.M.

Air Austral face à la restructuration du transport aérien amorcée par Air France

La lettre adressée le 29 mars à l'Agence des participations par les dirigeants d'Air Austral, Air Caraïbes, Corsair et French Bee alerte sur l'offensive commerciale d'Air France sur les destinations desservies par ces compagnies. Elle souligne une offre prévisionnelle d'Air France surdimensionnée en termes de capacité avec des prix bas. Cette offensive se situe dans un contexte : l'interdiction de nombreux vols domestiques en France. Air France est concernée par la fin des vols de moins de 2h30 concurrençant une liaison par train à grande vitesse (TGV). Cette décision se fait dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris sur le changement climatique. A distance égale, le rejet de gaz à effet de serre par passager est bien moins important par train que par avion.

La compagnie Air France ne peut rester les bras croisés face à la fermeture de lignes qui vont réduire le chiffre d'affaires de ses filiales spécialisées dans les vols domestiques. Il fallait donc s'attendre à un redéploiement.

Trésor de guerre pour Air France

Cette stratégie vise en particulier la desserte de la Caraïbe, de La Réunion et de Mayotte. Rappelons qu'à La Réunion, une politique clientéliste de distribution de bons de réduction pour l'achat de

billets d'avion est un véritable pacotille pour les compagnies aériennes. Avant la crise COVID-19, cela représentait plus de 40 millions d'euros d'aide de la Région Réunion aux compagnies aériennes desservant la France depuis La Réunion en vol direct ou avec escale par Maurice.

En proposant des tarifs plus bas et avec l'aide de la Région Réunion, Air France proposera un billet quasiment gratuit. Pour mener cette guerre des prix, Air France peut s'appuyer sur une aide d'État de 7 milliards d'euros, à laquelle s'ajoute une aide européenne de 4 milliards d'euros. Aucune autre compagnie desservant La Réunion n'a bénéficié d'un tel soutien public en raison de la crise COVID-19. La lettre commune des dirigeants d'Air Austral, Air Caraïbes, Corsair et French Bee dénonce une « distorsion de concurrence » en raison de cet apport d'aides publiques au bénéfice de la compagnie dont l'État est actionnaire.

Air Austral a raté le coche

Dans le contexte de cette menace, des évolutions ont été observées. Corsair a changé d'actionnaire de référence, c'est donc une nouvelle gouvernance et une stratégie visant à maintenir son ancrage dans les Caraïbes et l'océan Indien. Du côté d'Air Austral, la Région Réunion via la SEMATRA va verser

une énième aide de plusieurs dizaines de millions d'euros. Les projets d'ouverture du capital à un nouvel actionnaire de référence ne se sont pas concrétisés. Dans le même temps, Air Austral a dû se retirer du capital d'Air Madagascar, et la direction de la compagnie malgache lui échappe désormais.

French Bee peut pour sa part s'appuyer sur un modèle low-cost et des Airbus A350 permettant de réduire les coûts d'exploitation. Elle est sans doute la mieux armée pour s'aligner sur l'offensive commerciale d'Air France.

Domage qu'Air Austral ait raté le coche quand elle avait la possibilité de développer une filiale low-cost long-courrier. L'arrivée de French Bee a montré qu'une compagnie pratiquant ce modèle n'avait pas entraîné la faillite d'Air Austral, mais une baisse des prix en raison de l'augmentation de l'offre. Cela réduit à néant l'argument principal évoqués par ceux qui ont torpillé le projet d'Airbus A380 de 800 passagers. Ce qui renforce l'idée d'un projet arrêté pour la simple raison qu'avec des prix plus faibles de 30 % toute l'année pour tout le monde, la politique clientéliste de Didier Robert sur les billets d'avion serait apparue tout de suite pour ce qu'elle est.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

L'indépendance économique ne justifie plus les atteintes graves à l'environnement : la leçon du peuple du Groenland

La crise sanitaire met à jour le sacrifice de l'hôpital par les différents gouvernement libéraux. Toutes les restrictions que nous subissons sont causées par la saturation à venir des services hospitaliers. Ceux-ci ne seraient pas saturés si les capacités hospitalières avaient été adaptées au territoire et non aux statistique nationales.

Au sein du système de santé français, un hôpital est un lieu destiné à prendre en charge des patients atteints de maladies et de traumatismes trop complexes pour pouvoir être traités à domicile ou dans le cabinet d'un médecin. En France, l'hôpital, inscrit dans une mission de service public, peut exercer des missions complémentaires, notamment dans les domaines de la prévention, de la formation professionnelle et de la recherche. Au cours des dernières décennies, le nombre de lits dans le système hospitalier français a connu une baisse continue, puisqu'entre 1982 et 2013, il est passé de 612 898 à 428 987, soit une diminution de 30 %. Durant la même période, la population française a cru de 55,7 millions d'habitants à 66 millions d'habitants, soit une hausse de 18,5 % ; le nombre de lits hospitaliers par habitant a donc diminué d'un peu plus de 40 %, passant de 11 lits pour 1 000 habitants à 6,5.

La France, compte 408 000 lits en tout et pour tout, soit 6 lits pour 100 habitants, dont 260 000 en hôpitaux publics. Mais parmi ces lits, le nombre d'équipements de réanimation, pour les cas de pneumonie les plus sévères, est bien moins élevé : il y a tout juste un peu plus de 5 300 places de réanimation selon le directeur général de la Santé, Jérôme Salomon. Il faudra rajouter les 500 lits de réanimation des cliniques privées qu'elles devront mettre à disposition. Les lits de réanimation ont la particularité d'être équipés de respirateurs artificiels dont ont besoin les malades les plus gravement atteints. Avec la reconversion de lits, le report de toute autre opération chirurgicale non indispensable et la commande de nouveaux matériels respiratoires, l'offre pourrait être porter à son maximum à 15 000 lits. Les lits de soins intensifs sont, eux, au nombre de 7 360.

C'est le problème principal qui se pose aux autorités sanitaires de tous les pays. La Chine a très vite compris qu'elle n'avait pas les équipements suffisants, d'où la construction ultrarapide d'installations hospitalières, à la fin du mois de janvier avec

des images qui ont impressionné le monde entier mais qui n'ont pas résolu le problème. Il a fallu que la Chine passe au confinement à une échelle gigantesque. L'Iran a sombré pour les mêmes raisons et l'Italie a beaucoup souffert de la saturation de ces équipements hospitaliers. Il n'y a guère que la Corée du Sud, Taiwan et Singapour qui ont profité des leçons qu'elles avaient tirées de la dernière épidémie du SRAS. La Corée du Sud, mieux équipée et mieux préparée, avec des opinions publiques plus disciplinées, semble avoir dompté le mal. Compte tenu de ses équipements, compte tenu des résistances de l'opinion en confinement, la France a fait, comme l'Italie, le choix d'étaler l'évolution de l'épidémie. En confinant les populations, on espère retarder l'apparition de maladies graves et en masse et ainsi optimiser l'occupation des chambres d'hôpital. C'est le choix effectué. Il a des chances de réussir si et seulement si l'opinion publique joue le jeu du civisme et applique les mesures strictes en attendant le pic de l'épidémie et le début du reflux. C'est à dire qu'il faudra attendre un mois minimum.

La Réunion, n'est pas en reste. Il est installé 1992 lits en structures publics, 1091 en structure privé lucratifs et 571 lits en privé non lucratifs. Mis bout à bout cela fait 3654 lits et places à l'hôpital à la Réunion, soit 4,2 pour mille habitants. Notre île souffre donc d'une sous dotation en places. Pour atteindre la moyenne nationale, il faudrait créer 2300 lits à l'hôpital. Malgré les discours de l'ARS les chiffres sont là, nous sommes sous dotés et n'avons pas la capacité de soigner tous nos malades. Il faut sortir des discours et aller aux actes, et surtout aux crédits pour inventer un hôpital décentralisé du XXIe siècle à la Réunion capable d'assurer une offre de soin de qualité à proximité tous nos compatriotes. La médecine à distance ne remplacera jamais la présence d'unité hospitalière au cœur de nos villes.

« La santé est la première des libertés, et le bonheur en est la base » Henri-Frédéric Amiel

Nou artouv'

David Gauvin

Oté

Kiltiré, nou lé zèbr oui, mé avèk toute nout réyir

Matan te zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi sorte lire in n'afèr é mi pé dire sa sé in jirman konte in bonpé rényoné... Vi koné bien issi La Rényon néna in kantité d'moun lé ilétre é zot zoinal i mank pa d'rapèl anou sa shak foi li néna lokazyon li anparl anou lo san é kèk mil illétre. Ou lé dakor avèk mwin é ala ké zordi ou mèm dann témoignages wi mète in kozman i di konmsa in moun san kiltir sé in zèb san réyire. Bin toussa d'moun i konète pa lir pou vréman sa in band zèb san réyir sa alor ? A ! mi oi bien zordi konm i di zot manyèr élitiste pou oir lé shoz. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koz toultan la boush rouvèr, wi pans pa lé in pé rapide lanss in lakizasyon konmsa dsu mwin. Pou mwin, d'aprè ou, in moun lé pa bien rantré dann la lang Fransèz, li sré san kiltir, li sré donk in zèb san réyir. Wi pans ké sé konmsa ké mi oi l'afèr, mwin épi toute demoun i panss konm mwin... Détronp aou matante.

Mwin la konète bonpé d'moun téi lir pa Fransé é téi ékri pa, mé déssèrtin mi pé dir aou zot lété bien kiltiré dann nout kiltir kréol rényonèz. Bien rantré dann nout rényonèzté. Final de konte matante pou mwin ou lé kiltiré vréman dann la lang é la kiltir oute péi épi out pèp. Lo rèstan i apèl sa si wi vé la konéssans, lo bann pyèss raporté, sak ou i pé aprann dann liv, dann radio, dann télé, an kozan avèk lo moun, mé la pa pou sa ou lé kiltiré dann bann kiltir lé zot péi épi lé zot pèp - in sèl vi la p'assé pou sa ?

Mé alon fé marsh in kou noute tête. Alon domandé si sak mi panss sé in konéssans sa i fé parti nout mond intèryèr, si sa i fé parti nout kiltir rényonèz. Mi panss pa ! Ni pé konète tèl fraz, tèl fonnkèr, tèl réfléksyon sé tèl pèsonaz inportan la ékri sansa la di mé la pa toultan sa i rante dann nout kiltir intèryèr. Sof si sé in n'afèr ni partaz avèk lé zot kiltir, lé zot pèp. Antansyon i ariv ké ni kréoliz sa é la kréolizasyon sa sé in n'afèr inportan pou nou, ni pé dir in mékanik ésansyèl - mèm vital-pou nout lang épi nout kiltir Kréol rényonèz.

Alor si ni yèm vréman nout kiltir, si ni aprésyé ali pou vréman, ni pé zète kiltiré dann la kiltir nout péi. Pli élitist ké sa mi koné pa, é mi rovandik. Kiltiré dann nout kiltir rényonèz, nou lé zèb lé vré mé avèk toute nout band réyire. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin